

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
DU 3 février 2023 à 18h30**

<u>Date :</u> 03/02/2023	<b>Présents</b> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BALLEUR Frédéric, BINET Noémie, FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, LETURGEON Jonathan et MONTARU Christian.
<u>Date de convocation :</u> 27/01/2023	<b>Absents</b> : ROUSSEAU Fleur donne pouvoir à ANTHEAUME Laure, GUENOT Benjamin donne pouvoir à VIOLET Pierre-Alain et MOREAU Éric absent.
<u>Secrétaire de séance :</u> VIOLET Pierre-Alain	

L'an deux mil vingt-trois, le trois février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Décision du maire.
2. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°6.
3. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.
4. Attribution subvention FACIL et convention 2022.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : VIOLET Pierre-Alain est désigné pour remplir cette fonction.

1. Décision du maire : Création d'une concession cimetière n° C86.

[Décision du maire n°2023-01](#)

2. Cession de la parcelle du lotissement les Clos : lot n°6. A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise la cession de la parcelle section ZD n°245 de 685 m<sup>2</sup> afin d'y construire une maison à usage d'habitation au profit de Monsieur et Madame TURGUT. Précise que cette cession interviendra au prix de 33 250 € HT, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents et formalités nécessaires à la régularisation de l'acte de vente et à sa publication au service de la publicité foncière, et si nécessaire à déléguer ses pouvoirs à Madame Fleur ROUSSEAU Fleur, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

[Délibération n°2023-01-01](#)

3. Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

[Délibération n°2023-01-02](#)

4. Attribution subvention FACIL et convention 2022 : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois afin d'obtenir une participation financière dans le cadre du Fonds d'aide communautaire aux investissements locaux (FACIL) pour le financement du projet cimetière.

Délibération n°2023-01-03

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45.**

### ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 3 février 2023** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
L. ANTHEAUME

